

Commune de Lit et Mixe

93, Rue de l'Hôtel de Ville

40170 LIT ET MIXE



C.C.T.P. Cahier des Clauses Techniques Particulières

Cinéma municipal :

Fourniture, installation et maintenance de l'équipement
pour la projection numérique.
Amélioration des équipements annexes.

**LOT n°1 : fourniture, installation et maintenance du matériel de
projection numérique**

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
ARTICLE 1 – ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ.....	3
ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1 – Objet du marché.....	3
2.2 – Mode de passation.....	3
2.3 – Délai d'exécution du marché.....	3
ARTICLE 3 – DECOUPAGE DU MARCHÉ.....	3
ARTICLE 4 – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET LIMITES DE PRESTATION.....	3
ARTICLE 5 – DESCRIPTIF TECHNIQUE LOT N°1.....	4
5.1 – Travaux préparatoires et aménagements prévus par le maître d'ouvrage.....	4
5.2 – Fourniture d'un système de projection cinématographique numérique.....	4
5.3 – Options complémentaires.....	5
5.4 – Complément Audio Dolby.....	6
5.5 – Garanties.....	6
5.6 – Maintenance.....	6
ARTICLE 6 – FORMATION.....	7
ARTICLE 7 – VISITE OBLIGATOIRE ET VERIFICATIONS TECHNIQUES.....	7
ARTICLE 8 – DETAIL QUANTITATIF.....	8
ARTICLE 9 – PAIEMENT.....	8

ARTICLE 1 – ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Le Maître d'Ouvrage, pouvoir adjudicateur du marché est :

Commune de LIT ET MIXE
93, Rue de l'Hôtel de Ville
40170 LIT ET MIXE

www.lit-et-mixe.com

Tel : 05 58 42 83 10 – Fax : 05 58 42 41 48

Courriel : mairie@lit-et-mixe.com

Représenté par son Maire : Dr Bertrand PUYO

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture, l'installation et la maintenance de l'équipement pour la projection numérique du cinéma municipal de Lit et Mixe.

Il comprend également un ensemble d'amélioration d'équipements annexes : climatisation de la cabine de projection, modification de l'installation électrique, câblage des hauts parleurs, remplacement des rideaux de fenêtres et fourniture de caissons d'affichage extérieur.

2.2 – Mode de passation

Marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

2.3 – Délai d'exécution du marché

L'ensemble du marché doit être exécuté au plus tard pour le 20 avril 2013.

ARTICLE 3 – DECOUPAGE DU MARCHÉ

Le marché est découpé en 4 lots :

- lot n°1 : fourniture, installation et maintenance du matériel de projection numérique.
- lot n°2 : modification de l'installation électrique, câblage hauts parleurs et climatisation de la cabine de projection.
- lot n°3 : fourniture et pose des rideaux occultant et de la tringlerie.
- lot n°4 : fourniture de caissons d'affichage extérieur.

ARTICLE 4 – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET LIMITES DE PRESTATION

Concernant le lot n°1, les fournitures attendues comprennent tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des ajouts non prévus et non chiffrés.

Le matériel devant être livré, sera livré franco de port au cinéma municipal, rue de l'Hôtel de Ville à Lit et Mixe. Tous les impératifs liés à la livraison, aux contraintes d'accès sont pris en compte et intégrés dans l'offre du pétitionnaire.

En présentant son offre, le pétitionnaire reconnaît avoir pris connaissance de toutes les contraintes liées à la mise en œuvre des installations objet du présent marché. L'ensemble du matériel proposé sera totalement compatible avec l'ensemble des considérations techniques et physiques des installations actuelles et de la cabine de projection. Une visite préalable des lieux est obligatoire.

ARTICLE 5 – DESCRIPTIF TECHNIQUE LOT N°1

5.1 – Travaux préparatoires et aménagements prévus par le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage réalisera les perçages nécessaires pour les extractions d'air chaud dans la cabine de projection.

L'exécution des travaux électriques et de liaisons câblées prévus dans le lot n°2 seront réalisés au préalable avant l'installation du projecteur numérique.

5.2 – Fourniture d'un système de projection cinématographique numérique

- **Projecteur numérique Christie gamme Solaria (ou équivalent)**

- CP2210 Projecteur D-Cinéma Agrée DCI
- compatible 4K selon Planning Texas Instrument >> 2015 min
- technologie triple DLP matrice dimension 0.98"
- résolution native 2048x1080
- lampe Xénon 2kw SD>>>12000 lumens
- écran tactile / volet électronique
- alignement automatique de la lampe 3 axes LamLoc™
- objectif Zoom H MINOLTA Motorisé 2.4-3.90 :1
- 2 entrées HD-SDI cinéma Numérique >> Relief
- 2 entrées DVI contenus Alternatifs Ballast électronique 2kw

sera également compris :

- 1 piédestal support projecteur / CDS
- 1 ensemble informatique et câblage projecteur/serveur/audio/librairie/onduleur sur serveur Eaton/Switch Ethernet/routeur DLink
- 1 extraction complémentaire / VCM AX 200/160
- protections électriques et câblages
- 1 interface automatisme asservissement lumières / Dolby / 35mm

- **Serveur DOREMI DCP 2000 Digital Cinéma Player 3x1000 GBITS (ou équivalent)**

- compatible JPEG2000 / JPEG4000
- relief 3D JPEG2000 / M-PEG2 MXF
- écran, clavier, souris / Ethernet Gigabit / Liaison série RS232
- sortie vidéo Dual HDI
- sorties audio numérique AES / EBU et analogique 8 canaux

- **Kit relief 3D VOLFONI, Lunettes actives (ou équivalent)**

- 1 module synchro distribution 2 émetteurs infrarouge

- 1 testeur lunettes alimentation secteur et documentation
 - 200 lunettes « EDGE » (ou équivalent)
 - 200 piles VOLFONI de rechange
 - 3 sacs housse pour collecte des lunettes
 - 4000 lingettes bactéricides
- **Librairie serveur NAS Synology capacité 6TO utile >> 40 films (ou équivalent)**
 - châssis avec 4 disques durs 2TO brut
 - alimentation simple
 - intégration serveur / raccordements / switch gigabit
 - configuration sur NAS / TMS / Formation
 - compatible réception contenus dématérialisés sur contrat auprès fournisseurs (SmartJog / Globecast .../...)
- **Kit TMS**
 - supervision des salles / gestion librairie / création playlist / affichage temps réel état des séances
 - ordinateur PC linux administration, écran tactile 23"
 - licence TMS « PRO »
 - administration serveur librairie / transfert bidirectionnel contenus
 - complément câblage réseau Ethernet / arrivée ADSL en régie
 - interface liaison plateforme fournisseurs contenu film
- **Processeur DOLBY CP750 compatible 5.1**
 - décodage son numérique, serveur cinéma numérique
 - liaison Ethernet > asservissements sur serveur
 - entrées audio numérique / S-Pdif / AES / analogique x 6 compatibles toutes sources AUDIO NUMERIQUE 8 signaux AES / 5.1 et audio description
 - réception Audio S-Pdif Satellite / Concerts en direct

5.3 – Options complémentaires

Le maître d'ouvrage se laisse la possibilité de pouvoir opter pour des options complémentaires au système de projection numérique. Leur validation se fera au moment de la signature de l'acte d'engagement en fonction de leur coût et de leur valeur technique.

Fournitures et installation en option :

- **Fourniture et pose câble boucle malentendants**
- **Amplificateur PRODITION PL450 : malentendants (ou équivalent)**
gestion boucle de courant / compresseur intégrés sur « fortés »
raccordement sur boucle / réglage signal
- **Scaler audio / vidéo**
convertisseur signaux audio / vidéo GEFEN PRO AV II (ou équivalent)
entrées HD15 / DVI / YUV /S-Pdif / analogique RCA / Db25
sorties sur 2 x DVI / D

- **Système assistance malentendants / audio description DOREMI FIDELIO (ou équivalent)**
1 émetteur 4 voies radio fréquences
10 récepteurs Hf avec casque
1 boîtier chargement accumulateurs pour 10 récepteurs
configuration, essai sur site
- **Routeur VPN**
liaison internet sécurisée
Switch gigabit / ports configurables sécurisés
raccordements sur box ADSL std / liaison non dédiée
- **Toile écran « Démospec » sur enrouleur électrique (ou équivalent)**
toile blanc mat, transonore, classée non feu M1
soudures verticales invisibles, rendement 113%
dim 7.00x6.80 (à préciser)

5.4 – Complément Audio Dolby

Fourniture et installation du matériel de sonorisation suivant :

- 1 rack pré câblé avec témoin retour son
3 amplificateurs QSC RMX 1450 2.x380W / 8Ω
- 3 enceintes écran LW3001 2 voies / 770W / 2 basses Ø38cm, 1 aigues 1.75 "
- 1 enceinte renfort de basses LW6009 / 500W / HP basses Ø46cm
- 10 enceintes ambiances LW7107 / 2 voies / 170W / 1 HP basses 10 " / 1 aigues 1" / support muraux

Le câblage de la sonorisation fait parti intégrante du lot n°2

5.5 – Garanties

Outre les garanties des constructeurs, le pétitionnaire proposera des extensions de garanties amenant la garantie totale du système de projection cinématographique numérique à 7 ans.

Le candidat détaillera l'ensemble des garanties prises en compte pour chaque matériel.

5.6 – Maintenance

Le candidat proposera un contrat de maintenance et de suivi des équipements, garantissant tant leur bon fonctionnement que leur pérennité.

Ce contrat répondra aux besoins et impératifs suivants :

- La maintenance préventive et corrective fera l'objet d'au moins une visite annuelle sur site, elle inclura le changement des filtres, le monitoring du serveur et du projecteur numérique.
- En cas d'incident technique mineur, des interventions correctives ponctuelles sont à effectuer dans un délai raisonnable en concertation avec le gestionnaire du

cinéma, si cet incident n'est pas de nature à empêcher l'exploitation normale de l'installation.

- En cas d'incident majeur, tout particulièrement si ce dernier est de nature à bloquer l'exploitation du matériel, le candidat programmera une intervention dans les 24h maximum.
- Au niveau du serveur et du projecteur, toutes les évolutions et stabilisations en termes de réglages, de logiciel et de toute autre faculté, ne nécessitant pas de remplacement de matériel, seront systématiquement appliquées au matériel.
- Toutes mises à jour garantissant le conformité avec les normes en cours d'élaboration ou à venir seront appliquées et mises en œuvre.
Les modifications apportées seront communiquées aux responsables de la cabine de projection, avec tous les détails nécessaires pour qu'ils puissent conserver une parfaite capacité d'exploitation des matériels.
- Mise à disposition d'une ligne technique directe accessible 7 jours sur 7 et 365 jours sur 365.
- Formation complémentaire et mise à niveau gratuite du référent au moins une fois par an.

Ce contrat indiquera les conditions tarifaires des interventions éventuelles, ainsi que le détail des remises accordées sur les principales pièces susceptibles d'être renouvelées durant celui-ci. et non inclus dans les garantie de l'article 5.5.

Ces conditions de maintenance seront associées aux garanties accordées par les constructeurs puis aux propositions d'extensions de garanties pour couvrir une période de 7ans au total (garantie initiale + extension de garantie).

Ces conditions de garantie sont considérées comme minimales, le pétitionnaire est libre de proposer en option des éléments complémentaires et d'en indiquer les incidences financières.

ARTICLE 6 – FORMATION

La formation du personnel assurant la projection au cinéma municipal de Lit et Mixe sera comprise dans l'offre émise par le pétitionnaire, elle fait partie intégrante du présent marché. Cette formation sera assurée par le candidat et dispensée auprès de 5 agents. Elle aura lieu sur place, il sera fait usage de tout moyens théoriques et pratiques, utiles à une parfaite connaissance des matériels, et à leur exploitation future dans les meilleures conditions. La durée de la formation est celle prévue par le pétitionnaire, qui présentera les moyens et les conditions de la formation dans son offre. Elle aura lieu juste après l'installation du matériel (délai à préciser).

ARTICLE 7 – VISITE OBLIGATOIRE ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

Afin de mieux appréhender l'ensemble des contraintes techniques, le candidat effectuera obligatoirement une visite préalable du cinéma de Lit et Mixe.

Cette visite aura lieu durant la période de consultation, sur rendez-vous pris auprès du Directeur du Service Technique de la commune de Lit et Mixe.

Coordonnées :

Christophe LEBERT,
Directeur du Service Technique

Tél : 05 58 42 50 50

Port : 06 26 42 02 53

Courriel : service-technique@lit-et-mixe.com

ARTICLE 8 – DETAIL QUANTITATIF

Le détail estimatif est à la charge du pétitionnaire.
Aucun avenant ne sera admis pour erreur de quantitatif.

ARTICLE 9 – PAIEMENT

Pas de paiement par tranche.
Paiement sur facture par mandat administratif.